

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 11 juin 2018 portant nomination d'assesseurs suppléants  
à la section des assurances sociales du Conseil national de l'ordre des pédicures-podologues**

NOR : SSAS1830412A

La ministre des solidarités et de la santé,  
Vu le code de la santé publique ;  
Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article R. 145-8 ;  
Vu la proposition en date du 23 mai 2018 du médecin-conseil national de la Caisse nationale de l'assurance maladie,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommées assesseurs à la section des assurances sociales du Conseil national de l'ordre des pédicures-podologues au titre des représentants proposés par le médecin-conseil national de la Caisse nationale de l'assurance maladie :

Docteur Béatrice RIO, en tant que titulaire.

Docteur Nathalie DELERUE, en tant que suppléante.

#### Article 2

La directrice de la sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 11 juin 2018.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le chef de service,*  
*adjoint à la directrice de la sécurité sociale,*  
JONATHAN BOSREDON